



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/05/13

Reçu en Préfecture le : 04/06/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 mai 2013
D - 2013/305

Aujourd'hui 27 mai 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mr Josy REIFFERS (présent à partir de 17h00)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

Partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Climatologique de Moyenne Garonne pour l'étude des îlots de chaleur urbains. Décision. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, comme toutes les métropoles européennes, est confrontée, dans le cadre de son développement et de sa densification dans un contexte de modification climatique, à la question du confort thermique des habitants, notamment lors des épisodes caniculaires. La canicule de 2003 a mis en évidence et accéléré la prise de conscience du phénomène d'îlots de chaleur urbains et la nécessité de trouver des solutions passives de climatisation de l'espace urbain. Cette bioclimatisation passe par la végétalisation de la ville, dont les grands principes et les idées générales sont connus et diffusés mais dont l'application concrète et efficace nécessite une connaissance locale des phénomènes d'accumulation de chaleur et des facteurs conditionnant leur régulation par la végétation en place.

Ces données locales permettraient :

- de tester le schéma envisagé de la trame verte du projet urbain de Bordeaux sous l'angle de l'adaptation aux modifications climatiques ;
- d'améliorer les pratiques de gestion du patrimoine vert dans l'optique de la bioclimatisation.

C'est pourquoi dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, qui constitue l'ossature de la trame verte en rive droite et qui est soutenu dans sa dimension d'innovation par Ecocité, la Ville de Bordeaux souhaite s'associer au projet ADAPTACLIMA II piloté par l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne et du Sud-Ouest (ACMG), dont l'historique et les capacités d'expertise sont rappelées en préambule de la convention en annexe 1.

L'ACMG a cherché à utiliser ses connaissances et les technologies développées sur ses précédentes études pour observer les gradients de températures de surface en milieu urbain, entre autre pour aider à réfléchir sur les principes d'adaptation au réchauffement climatique. Elle a proposé en octobre 2012 un projet intitulé ADAPTACLIMA II, qui se terminera en décembre 2014. L'objectif final de ce projet est de mettre en marche des actions concrètes de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les territoires du SUDOE (Sud-ouest de l'Europe).

Dans le cadre de ce projet, l'ACMG collaborera avec quatre partenaires principaux pour réaliser ses objectifs scientifiques de création de références. Il s'agit de :

- la Ville de Bordeaux ;
- l'agglomération d'Agen ;
- l'agglomération de Séville en Andalousie (Espagne), avec comme partenaire le Conseil de Recherche d'Andalousie ;
- l'ADEME d'Aquitaine.

Plusieurs échanges entre les services de la Ville de Bordeaux et l'ACMG ont permis d'établir un projet de convention de partenariat afin de formaliser les engagements de chacune des parties sur la durée du projet.

Cette convention de partenariat a pour but de diagnostiquer, pendant la période estivale, les îlots de chaleur et de fraîcheur de Bordeaux par téledétection thermique et par tout autre moyen de mesure in situ ou sur des vecteurs en mouvement (bus). A partir de ce diagnostic, les causes de ces différences seront recherchées. Une recherche sera également menée de façon spécifique sur le recours à l'eau au travers de végétaux irrigués dans les espaces publics pour vérifier s'il permettrait de réduire les besoins énergétiques de climatisation des espaces privés lors des poussées chaudes de Sud, que le réchauffement climatique constaté renforce.

Le Parc aux Angéliques sera particulièrement étudié dans le cadre de la constitution de la trame verte urbaine et de son adéquation avec l'adaptation au changement climatique, sur

sa partie aménagée mais également sur les séquences qui seront réalisées à l'avenir (fin de la séquence Queyries, séquence Brazza et secteur Brazza-Nord, et séquence Déchamps/Souys), l'état actuel servant de référence pour comparer avec les résultats obtenus sur les zones plantées. D'autres sites feront également objet de l'étude, sélectionnés par leur taille, leur situation et/ou la possibilité de recourir à une eau d'arrosage distincte du réseau d'eau potable ou de l'exploitation des nappes profondes.

L'ACMG apportera les moyens techniques, les savoir-faire et les expertises pour la réalisation du diagnostic, selon les étapes et les modalités définies à l'article 3 du projet de convention en annexe 1. De son côté, la Ville de Bordeaux (Direction des Parcs, des Jardins et des Rives et Délégation au Développement Durable) assurera un suivi du partenariat et du projet. Elle autorisera et aidera à la réalisation de mesures fixes sur son territoire et facilitera l'installation et la réalisation de mesures mobiles. Elle mettra à disposition du personnel technique pour le travail de terrain, et aidera à la diffusion des enseignements que les travaux de mesures et d'observations permettront de faire ressortir, via notamment l'organisation d'une restitution finale. La Ville de Bordeaux participera à hauteur de 20 000 € au total, sur les deux années 2013 et 2014, pour la réalisation du diagnostic par l'ACMG.

Cette convention s'inscrit pleinement dans le cadre du nouveau plan d'action du Plan Climat Energie Territorial adopté par la Ville en septembre 2012 : Axe 2 « Construire et aménager une ville sobre et durable » et en particulier les actions à mener dans le cadre de l'objectif 8 « Prendre en compte l'adaptation au changement climatique ».

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention ci-annexée ;
- autoriser le versement des sommes prévues au cours du partenariat

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 mai 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

adaptaclima II

**ASSOCIATION CLIMATOLOGIQUE
DE LA MOYENNE GARONNE
ET DU SUD-OUEST**

VILLE DE BORDEAUX



**LE PRESIDENT FONDATEUR, MARC LEROY
STATION DE RECHERCHES
APPLIQUEES**



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX ET L'ASSOCIATION CLIMATOLOGIQUE
DE MOYENNE GARONNE ET DU SUD-OUEST DANS
LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN ADAPTACLIMA II**

PRÉAMBULE

La Ville de Bordeaux, comme toutes les métropoles européennes, est confrontée, dans le cadre de son développement et de sa densification dans un contexte de modification climatique, à la question du confort thermique des habitants, notamment lors des épisodes caniculaires. La canicule de 2003 a mis en évidence et accéléré la prise de conscience du phénomène d'îlots de chaleur urbains et la nécessité de trouver des solutions passives de climatisation de l'espace urbain. Cette bioclimatisation passe par la végétalisation de la ville, dont les grands principes et les idées générales sont connus et diffusés mais dont l'application concrète et efficace nécessite une connaissance locale des phénomènes d'accumulation de chaleur et des facteurs conditionnant leur régulation par la végétation en place.

Ces données locales permettraient :

- de tester le schéma envisagé de la trame verte du projet urbain de Bordeaux sous l'angle de l'adaptation aux modifications climatiques ;
- d'améliorer les pratiques de gestion du patrimoine vert dans l'optique de la bioclimatisation.

C'est pourquoi dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, qui constitue l'ossature de la trame verte en rive droite et qui est soutenu dans sa dimension d'innovation par Ecocité, la Ville de Bordeaux souhaite s'associer au projet ADAPTA CLIMA II piloté par l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne et du Sud-Ouest (ACMG).

L'ACMG, association loi 1901, fondée en 1959 pour étudier et lutter contre les fléaux climatiques, travaille depuis le milieu des années 1990 sur la télédétection aérienne pour aider les agriculteurs à appliquer les principes de l'agriculture de précision. Elle a acquis à travers cette expérience et sa participation à un programme de recherche européen (www.telerieg.net) une expertise pour diagnostiquer les hétérogénéités de températures qui rendent compte d'un stress hydrique ou d'un bon état de la végétation. Ces expériences ont révélé que le confort thermique local est proportionnel à la proximité de cultures bien irriguées, il a notamment été démontré qu'un champ irrigué a une température inférieure d'au moins une dizaine de degrés par rapport à un champ sec.

Depuis cette confirmation, l'ACMG a cherché à utiliser cette connaissance et cette technologie pour observer les gradients de températures de surface en milieu urbain, entre autre pour aider à réfléchir sur les principes d'adaptation au réchauffement climatique. Cela a conduit à proposer en 2012 un nouveau projet INTERREG SUDOE : ADAPTA CLIMA II, qui a été retenu avec 23 autres projets sur plus de 800 présentés.

ADAPTA CLIMA II a débuté en octobre 2012 et se terminera en décembre 2014. Il rassemble des partenaires espagnols, français et portugais. L'objectif final de ce projet est de mettre en marche des actions concrètes de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les territoires du SUDOE (Sud-ouest de l'Europe).

ADAPTA CLIMA II ambitionne de devenir un « cluster » de projets du SUDOE en matière de changement climatique, en se convertissant en un modèle d'information et de sensibilisation en matière de changement climatique pour toute la société et en devenant un outil de guide et de conseil pour la sphère politique et économique au niveau Européen.

Ce projet a également pour ambition d'améliorer les liens entre les zones urbaines et rurales voisines au travers du développement de synergies, dans le but d'une adaptation durable au changement climatique.

Dans le cadre de ce projet, l'ACMG collaborera avec quatre partenaires principaux pour réaliser ses objectifs scientifiques de création de références car la bibliographie sur ce sujet est plutôt déficiente. Il s'agit de :

- la Ville de Bordeaux (Direction des Parcs, des Jardins et des Rives et Délégation au Développement Durable), qui représente une ville soumise à l'influence océanique ;
- l'agglomération d'Agen, qui représente une ville de climat estival continental en passe de devenir méditerranéen ;
- l'agglomération de Séville en Andalousie (Espagne), avec comme partenaire le Conseil de Recherche d'Andalousie, qui représente une ville méditerranéenne ;
- l'ADEME d'Aquitaine.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention de partenariat repose sur une collaboration de travail entre l'A.C.M.G. et la Ville de Bordeaux afin d'atteindre les objectifs définis dans le cadre du projet européen ADAPTA CLIMA II.

Par la présente convention, les signataires s'engagent à respecter et à réaliser le programme d'actions détaillé dans les articles suivants.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic thermique, la Ville de Bordeaux souhaite plus particulièrement étudier les parcs et jardins suivants :

Parc aux Angéliques (séquences Brazza, Queyries, Déchamps/Souys)
Place des Quinconces
Jardin Public
Parc Bordelais
Parc de la Cité du Grand Parc.

Pour mettre en œuvre cet objectif de diagnostic thermique, les deux partenaires s'accordent sur le dispositif suivant :

L'ACMG apportera les moyens techniques, les savoir-faire et les expertises pour la réalisation du diagnostic.

La Ville de Bordeaux désignera M. Eric PESME, directeur-adjoint des parcs, des jardins et des rives comme personne-référente pour le suivi de cette mission. On peut estimer sa participation durant la première année à 2 journées pour le suivi administratif, 2 journées pour l'assistance sur

le terrain et 3 journées pour organiser et participer à des réunions de travail. Durant la seconde année, il participera en plus à l'enquête sur le terrain, ce qui devrait correspondre à 3 journées au minimum, soit 10 journées au total en 2014 contre 7 en 2013.

La Ville de Bordeaux autorisera et aidera à la réalisation de mesures fixes sur son territoire et facilitera l'installation et la réalisation de mesures mobiles sur les bus (en collaboration et en accord avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, gestionnaire du réseau de transport public). Elle mettra à disposition du personnel technique pour le travail de terrain : installation et surveillance du matériel, formation et collecte des données des mesures fixes, etc. Cela devrait correspondre à environ 2 jours cumulés de technicien sur la période de fin mai à fin août.

Il sera nécessaire d'installer des barrières de sécurité autour de la ou les zone(s) de profils verticaux qui se dérouleront sur une période d'environ 4 jours, coïncidant avec une poussée très chaude de Sud. Avec le camion de transport des barrières, cela représente l'équivalent de deux journées de technicien.

La Ville de Bordeaux sera moteur pour aider à diffuser les enseignements que les travaux de mesures et d'observations permettront de faire ressortir. Elle tentera également de les appliquer dans ses perspectives de développement territorial. Le temps passé par ses élus n'est pas précisé dans cette convention mais pourrait représenter environ 4 jours d'élus par an.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic thermique sur le territoire Bordelais sera mené et réalisé par le personnel de l'ACMG en collaboration avec celui de la Ville de Bordeaux.

Le diagnostic sera réalisé sur les deux années 2013 et 2014, selon les étapes suivantes :

En fonction de la disponibilité de données climatologiques de station(s) météorologique(s) sur Bordeaux, un diagnostic climatique bordelais pourra être réalisé. La période estivale pourra être plus particulièrement étudiée, avec des données de températures sur l'été (juin à septembre) permettant de représenter des statistiques d'évolution dans le temps des jours de chaleur et des nuits chaudes. Elles pourront caractériser le réchauffement des températures constaté sur la ville ou l'Agglomération de Bordeaux et permettront d'envisager la tendance future dans les prochaines décennies, à partir de l'analyse de situations météorologiques synoptiques précises. Nous pourrions ainsi extrapoler l'évolution constatée depuis 30 ans aux trente prochaines années de manière à faire prendre conscience des risques du réchauffement climatique.

Un diagnostic thermique estival du territoire de la Ville de Bordeaux sera réalisé en s'appuyant sur la télédétection spatiale avec des images thermiques issues de l'historique du satellite Landsat, à une résolution de pixels de 60 m, et représentatives de poussées chaudes de Sud en été. Des images satellite des canicules récentes (notamment celle d'août 2003), dans la limite de leur disponibilité, seront plus particulièrement étudiées.

A partir de la réalisation de ce diagnostic thermique historique sur la Ville de Bordeaux, nous sélectionnerons des quartiers urbains où l'effet de l'îlot de chaleur est constaté et des zones plus fraîches, à la fois en centre-ville et sur les périphéries. Nous chercherons alors les causes de

ces différences en examinant, par exemple, les proportions d'espaces arborés ou minéralisés (habitations, rues et parkings) de ces différents quartiers. Les parcs et jardins sélectionnés par la Ville de Bordeaux seront plus particulièrement retenus et étudiés.

Sur ces zones sélectionnées, nous installerons des mini capteurs de mesures de température et d'humidité sous abri (Tinytags par exemple), à différentes hauteurs, afin de traduire les gradients horizontaux de température observés par télédétection avec des gradients de température de l'air dans les volumes traversés par les habitants, par exemple à 1,50 m, mais aussi proche du sol (10 et 50 cm). Afin de voir évoluer la dynamique du réchauffement diurne et des variations spatiales de température, des capteurs pourront également être installés sur des bus du réseau de transport public passant régulièrement sur les zones identifiées, ce qui compléterait les observations ponctuelles et les profils verticaux.

L'objectif principal sera de vérifier la représentativité des observations thermiques de Landsat (pixels de 60 m). Si cette relation s'avérait insuffisante, il faudra préciser à quelle taille de pixel il faut descendre pour obtenir une image précise de l'état de confort des habitants qui vivent dans ces lieux ou qui circulent dans les rues et les espaces publics de ces quartiers.

Lors d'une journée de chaleur estivale et alors que la réserve hydrique des arbres non irrigués sera au plus bas, nous organiserons, en 2013 ou 2014, une mission aérienne en milieu d'après-midi, entre 13 et 16 h, avec des caméras visible, proche infrarouge et thermique, de manière à observer avec davantage de détails (pixels de moins d'un m) les gradients thermiques horizontaux. On s'assurera qu'au même moment, un maximum de mesures in situ sera effectué pour transformer ces gradients par télédétection en un indice de confort thermique d'un passant circulant au travers des zones sélectionnées. Cette mission aérienne sera réalisée, si possible, à la même date ou proche de la date de passage du satellite Landsat afin de comparer les images à différentes échelles et préciser la taille optimale du pixel.

Une fois toutes ces données analysées, nous espérons posséder suffisamment d'arguments techniques et d'explications pour présenter ces premiers résultats aux élus et services techniques de la Ville de Bordeaux. Une réunion sera organisée par la Ville de Bordeaux à l'automne 2013 avec les élus en charge de cette question et à laquelle l'ACMG présentera ses premiers résultats.

Dans les quartiers les plus concernés par les îlots de chaleur et ceux riverains des parcs et jardins étudiés, les élus pourront, s'ils le souhaitent, organiser des présentations en invitant les habitants de ces quartiers à réfléchir avec nous sur les interprétations que nous aurons faites pour les optimiser et les faire valider. De nouvelles idées devraient germer de ces contacts et cela servira à préparer un travail d'enquête et de communication. Ce genre de réunion (3 au maximum de 2 heures) pourra se dérouler à l'Automne ou au début de l'hiver.

Suivant les résultats des précédentes étapes, un questionnaire, accompagné d'un compte rendu des premières conclusions, sera construit et transmis à un échantillon représentatif des habitants des zones sélectionnées. Il cherchera à recueillir le ressenti de ces résidents sur leur confort en situation de canicule et leur mode d'adaptation, s'ils en ont un. Ce questionnaire sera élaboré en concertation entre la Ville de Bordeaux et l'ACMG, ce qui devrait demander 2 jours de travail. L'ACMG assurera l'analyse des questionnaires renvoyés.

A partir de l'ensemble de ces mesures, connaissances, échanges et expertises accumulés, nous espérons être en mesure de prouver l'intérêt de la végétation et de l'eau pour le rafraîchissement

passif et durable des espaces publics, permettant de limiter le recours à la climatisation active, source de consommations énergétiques, de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre. Nous serons également en capacité de faire des propositions concrètes d'aménagement urbain dans le but d'atténuer l'effet des températures élevées et d'améliorer les conditions de vie des citoyens.

Lors d'une réunion de restitution finale, à la fin de la mission, en novembre ou décembre 2014, avec les élus, les techniciens de la Ville de Bordeaux et des responsables d'administrations, il sera proposé de réfléchir à des solutions autres que la seule climatisation active (pompe à chaleur) de manière à ce qu'au minimum, les secteurs les plus chauds puissent être aménagés pour ressembler davantage aux secteurs naturellement plus frais. Cette réunion de 2 heures en soirée sera convoquée par la Ville de Bordeaux et l'ACMG participera à son animation.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT FINANCIER ET MODE DE REGLEMENT

La Ville de Bordeaux participera à hauteur de 20 000 € sur les deux années, 2013 et 2014, pour la réalisation du diagnostic par l'ACMG.

La subvention sera créditée au compte de l'ACMG à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine : 304, Bd du Président-Wilson – 33076 BORDEAUX Cedex

RIB : 13306 00311 10900322011 14

La dite somme sera réglée en trois tranches : 40 % (8 000 €) à la signature de cette convention, 40 % (8 000 €) à la remise du premier rapport de travaux 2013 (début 2014) et le solde à la fin des travaux et au plus tard en décembre 2014.

Cette somme ne comprend pas :

La mise à disposition de M. PESME, personne-référente pour le suivi de cette mission.

La mise à disposition du personnel technique pour l'assistance à l'installation du matériel de mesure, la formation à la récupération des données des mesures fixes sur le terrain et mobiles dans les bus ou autres vecteurs.

La préparation et la réalisation de l'enquête auprès des habitants dans les quartiers sélectionnés. L'organisation de réunions de présentations des résultats.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 22 mois à compter de la date de signature, sur les années 2013 et 2014.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES

L'ACMG s'engage :

- 1) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 2) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, ou collectivités de toute nature,
- 3) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 4) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 5) à rappeler sur l'ensemble des outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés concernant ce projet, le partenariat avec la Mairie de Bordeaux, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Projet soutenu par la Mairie de Bordeaux ».

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe (affiches, plaquettes, dossiers) liée au projet

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'ACMG.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, l'ACMG s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- _ tout élément comptable nécessaire à justifier l'emploi de la subvention
- _ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Les deux parties à la présente convention prévoient une réunion mensuelle de suivi des opérations.

ARTICLE 10 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'ACMG, Aérodrome d'Agen, 47520 Le Passage

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'ACMG

Madame Anne Walryck,
Adjointe au Maire

M. Jean-Claude BOYER
Président